



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

MAR 17 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/15643
16 mars 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 16 MARS 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer d'urgence le Conseil de sécurité en vue d'examiner la situation extrêmement grave qui prévaut au Tchad du fait de l'occupation d'une partie du territoire tchadien par la Libye et des agressions répétées de ce pays contre le peuple tchadien.

En effet, depuis 1973, non seulement la Libye occupe militairement cette partie du territoire tchadien communément appelée "BANDE D'AOUZOU", mais elle s'ingère ostensiblement dans les affaires intérieures du Tchad, en violation flagrante de la Charte de l'ONU et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Tchad,
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ramadane BARMA